

Face aux températures records, l'UNSA appelle à un renforcement immédiat de la protection des travailleurs. La France traverse actuellement un épisode caniculaire exceptionnel par son intensité, sa durée et sa précocité. Dans plusieurs territoires, les températures dépassent ou dépasseront les 40°C dans les prochains jours. Si cette situation représente un danger pour l'ensemble de la population, elle constitue également une menace directe pour la santé et la sécurité des millions de salariés et d'agents publics qui continuent à travailler dans des conditions parfois extrêmes.

Les effets de la chaleur sur l'organisme sont pourtant bien connus : déshydratation, épuisement, malaises, accidents du travail, aggravation de pathologies préexistantes, voire décès dans les cas les plus graves. Les travailleurs exerçant en extérieur, dans des locaux mal isolés ou dans des métiers exposés à de fortes chaleurs sont particulièrement vulnérables. Les secteurs du bâtiment, de l'agriculture, des transports, de la logistique, mais aussi les boulangeries, les cuisines professionnelles ou certains métiers industriels sont directement concernés.

L'entrée en vigueur, le 1er juillet 2025, du décret renforçant les obligations des employeurs en matière de prévention des risques liés aux épisodes de chaleur constitue une avancée. Il rappelle notamment l'obligation d'évaluer les risques, d'adapter l'organisation du travail et de mettre en œuvre des mesures de prévention appropriées. Pour autant, la situation actuelle démontre que ces dispositions demeurent insuffisantes face à l'ampleur du défi climatique auquel notre pays est désormais confronté. Pourtant, la France continue trop souvent de gérer les vagues de fortes chaleurs comme des crises ponctuelles.

Face à cette urgence, l'UNSA appelle le gouvernement, le ministère du Travail et le ministère de la Santé à renforcer sans attendre le cadre de protection des travailleurs.

Elle revendique ainsi qu'au-delà de 28°C, les salariés et les agents publics exerçant en extérieur, les travailleurs isolés ainsi que ceux occupant des métiers particulièrement exposés à la chaleur soient obligatoirement équipés de dispositifs d'alerte permettant de détecter une atteinte à la santé. Ces dispositifs, tels que certaines montres connectées professionnelles, doivent permettre de déclencher un retrait immédiat de l'activité lorsque des seuils de danger sont atteints. Les alertes doivent être enregistrées et conservées afin de permettre aux salariés et aux agents publics de faire valoir leurs droits en cas de manquement de l'employeur à son obligation de protection.

L'UNSA revendique également que, pour ces mêmes catégories de travailleurs, des équipements individuels rafraîchissants deviennent obligatoires dès 28°C. Vestes, gilets ou autres dispositifs de refroidissement doivent désormais être considérés comme de véritables équipements de protection individuelle, au même titre que les casques, les gants ou les chaussures de sécurité.

L'organisation du travail doit également évoluer. L'UNSA demande que le travail isolé soit limité au strict minimum dès 28°C et qu'il soit totalement proscrit au-delà de 30°C. Elle demande également qu'aucune activité professionnelle extérieure ne soit maintenue au-delà de 35°C, à l'exception des missions indispensables à la sécurité et aux secours de la population, assurées notamment par les forces de l'ordre ou les services d'urgence.

La question des locaux de travail est tout aussi essentielle. L'UNSA revendique l'obligation pour les employeurs de maintenir les espaces professionnels en dessous de 28°C grâce à des dispositifs adaptés de ventilation, de renouvellement et de rafraîchissement de l'air.

Enfin, l'UNSA demande que tous les employeurs de plus de 11 salariés soient tenus de mettre en place un plan « Canicule et fortes chaleurs », élaboré en concertation avec les salariés et leurs représentants. Ce plan devra prévoir les mesures de prévention, les adaptations de l'organisation du travail, les procédures d'alerte et les modalités de protection applicables en cas d'épisode de chaleur intense.

Si au-delà des mesures immédiates, cette situation devra nécessairement conduire à ouvrir un débat de fond sur l'adaptation du travail aux nouvelles réalités climatiques, pour l'heure, l'urgence est claire. Il faut protéger la santé et la sécurité des travailleurs ! L'UNSA appelle les pouvoirs publics à prendre la mesure de la situation et à renforcer rapidement les dispositifs existants.

Par ailleurs, la protection durable des travailleurs et des citoyens passera inévitablement par des politiques publiques ambitieuses en matière de transition écologique, d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce sont des choix politiques certes coûteux, mais qui ne peuvent désormais plus attendre !



Fortes Chaleurs !

L'UNSA – MGEN revendique :

- Un renforcement du « plan canicule » interne
- Des bâtiments climatisés et entretenus
- Une vigilance accrue sur la santé des salarié(e)s
- Une organisation du travail adaptée aux contraintes climatiques

L'UNSA-MGEN agit pour les salariés !

